



# Maintien en Emploi

en lien avec un problème de santé interférant avec le travail

**Chef d'entreprise, votre engagement est indispensable pour rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec le salarié et le médecin du travail.**



Au même poste

À un poste différent

Reconversion professionnelle

Autres Possibilités

## Une équipe pluridisciplinaire



1  
Chargé de Maintien en Emploi

1  
Médecin du Travail référent

1  
Ergonome référent

# La cellule maintien en emploi

## 6 étapes pour vous accompagner

6  
Mise en œuvre de la solution Maintien en Emploi retenue avec votre partenariat.

5  
Début de l'**accompagnement** avec un chargé de maintien en emploi, en collaboration avec le médecin du travail.

4  
Après chaque rdv, votre salarié repart avec un **plan d'actions**, etc.

3  
Visite médicale du salarié avec le médecin du travail : diagnostic des difficultés rencontrées.

2  
Votre salarié contacte la Cellule Maintien en Emploi dans les 15 jours afin de fixer un **rendez-vous**.

1  
Avec l'accord de votre salarié, le médecin du travail adresse une **fiche de signalement** à la cellule.

Au terme de cet accompagnement, nous assurerons un suivi du maintien de l'emploi.

la prévention active

Association Interprofessionnelle de Santé au Travail

Siège social  
1, rue des Frères Lumière - ZI du Brézet  
63028 Clermont-Ferrand cedex 2  
Tél. : 04 73 91 26 41  
[www.aistlapreventionactive.fr](http://www.aistlapreventionactive.fr)

Cellule de Maintien en Emploi

11, rue de Flamina  
63100 Clermont-Ferrand  
[aist.cme@aist63.fr](mailto:aist.cme@aist63.fr)